



Brève de Palais : la robe d'avocat

publié le **21/03/2019**, vu **3827 fois**, Auteur : [Maître Laurent Jourdaa - Cabinet Laudicé](#)

La fierté d'un avocat est de chaque jour porter avec amour la robe lors des audiences comme cela est rappelé par l'article 3 alinéa 3 de la loi du 31 décembre 1971. Mais quelle est l'origine et la signification de ce costume ? Il semble que l'origine remonte au Moyen-Age et soit associée à la chevalerie qui portait l'armure pour aller combattre alors que les avocats eux portaient la robe pour combattre dans l'arène juridique (ce qui est toujours le cas aujourd'hui) et s'ériger en chevalier de la Loi. D'ailleurs, c'est de cette robe que le terme "robin" signifiant juriste est issu. Les avocats portaient à l'époque soit une robe noire soit une robe rouge. La tradition veut qu'ils aient abandonné la robe rouge au profit des magistrats pour ne conserver que la robe noire. De nos jours, la robe de l'avocat sert à marquer son indépendance vis-à-vis à la fois des personnes qu'il défend mais aussi des magistrats devant lesquels il plaide. A la robe noire, s'ajoute aussi d'autres attributs comme : - L'épitoge avec rang d'hermine ou sans rang d'hermine pour les avocats exerçant au Barreau de Paris ; - Le rabat dont la couleur blanche est symbole d'humilité et d'indépendance ; - La toque, sorte de chapeau, qui aujourd'hui n'est plus utilisé mais dont le terme est resté pour désigner les boîtes aux lettres personnelles des avocats ; - Les gants blancs qui peuvent être encore portés lors de cérémonies officielles. Si certains usages ont tendance à se perdre, il n'en reste pas moins que le port de la robe par l'avocat doit lui rappeler tous les jours qu'il s'engage en tant qu'auxiliaire de justice à exercer ses fonctions avec "dignité, conscience, indépendance, probité et humanité".